



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2026

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Isabelle LEROUX – Jean-François MENORET – Jany MAUFRAIS – Joël LANGUILLE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Jean-Luc INDIENNA

Absents : Sana CHELDA – Benoît JOUANNETAUD

Pouvoirs : Aucun pouvoir donné

Secrétaire de séance : Robert FENNINGER

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Pouvoirs :	0
Ont voté :	
Pour	21
Contre	
Abstention	

03/26 – RÉGULARISATION D'ALIGNEMENT – M ET MME ADAM 5 RUE DE LA FOLIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une régularisation d'alignement située au 5 rue de la Folie.

Lors des travaux de la rue de la Folie, a été constaté le besoin de régulariser l'alignement au droit de l'unité foncière de M. et Mme Adam soit les parcelles AC 91 et AC 86. En effet, M. et Mme Adam sont aujourd'hui propriétaires de foncier ayant un usage d'espace public. Il convient donc de régulariser cette situation par un échange sans soulte de 9m² pris à l'arrière sur la parcelle communale AC 29.

	Cadastre	Surface	Lieu-dit
Commune	AC n°29p	Environ 9m ²	Rue de la Folie
Alignement	AC n°91p	Environ 9m ²	Rue de la Folie

L'estimation des domaines est de 38€ht/m²

Les frais de géomètre seront partagés.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des Domaines en date du 20/01/2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'échange de la parcelle AC 29p d'environ 9m² au profit de M. et Mme Adam – 5 rue de la Folie 45400 Semoy contre la parcelle AC 91p. Les frais de bornage seront partagés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches concernant cette affaire.

Fait à Semoy, le 30 janvier 2026

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance,

Robert FENNINGER

Conseiller municipal

A blue ink signature of Robert Fenninger, written over the text 'Conseiller municipal'.

Transmission au contrôle de légalité le :

06 FEV. 2026

Publication numérique le :

06 FEV. 2026

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification